

École maternelle Louis Pasteur

12 rue des Veaux 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 35 52 36
Courriel : ce.0670262W@ac-strasbourg.fr

Compte-rendu 1^{er} conseil d'école

Du MARDI 8 NOVEMBRE 2016

Présents :

- Pour l'école :

Mme Anne Chevillard-Pradier - Directrice

Mmes Louise Bittendiebel, Isabelle Champougny, Michèle Trometer - Enseignantes

Mme Céline Douvier - ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelle)

M. Jean-Marie Vix - RTS (concierge)

- Pour les parents d'élève :

Mmes Magali Desbois, Naoelle Khanoussi, Elise Michot, Anne-Laure Bourger et M. Jean-Charles Verneide

- Pour la Mairie :

M. Robert Herrmann - Président de l'Eurométropole de Strasbourg ; adjoint au Maire ; adjoint de quartier

Excusés :

Mme Céline Flick - Responsable du périscolaire

1. Bilan de la rentrée

108 enfants, répartis dans 4 classes : 1 classe de petite section, 1 classe de petite et moyenne sections, 2 classes de moyens-grands.

2 postes et demi d'Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelle (ATSEM) : Nadège Gottrand (temps plein), Laura Gallimardet (mi-temps les matins), Céline Douvier (en formation, assistée par Leslie Planque jusqu'en décembre).

1 agent de restauration : Line Metz

2 agents d'entretiens : Solange Schaffner (temps plein) et Laurence Eschbach (mi-temps)

2. Règlement intérieur – Approbation du nouveau règlement

Le règlement intérieur (inchangé) est approuvé à l'unanimité.

3. Projet Bibliothèque

Le projet bibliothèque tel qu'il existait les années précédentes est arrêté car trop de livres et de sacs n'étaient pas rendus.

Une autre formule est proposée : animation en bibliothèque par les parents (lecture d'albums), sensibilisation des enfants à prendre soin des livres.

Une réunion d'information est prévue le mardi 22/11 à 18h00.

4. Kermesse

Deux dates sont d'ores et déjà arrêtées pour la fête de l'école :

Vendredi 16/06 et vendredi 23/06 en cas de report.

Une date de réunion pour l'organisation de la kermesse va être proposée prochainement.

5. Sorties à venir et sortie de fin d'année

- Lundi 14/11 à 17h30 : fête des lanternes. Les parents participeront à la fabrication des lanternes en fournissant et équipant les lanternes avec les bâtons.
 - Lundi 14/11 : Les enfants de CP de l'école Ste Madeleine viendront lire une histoire et jouer une saynète avec les classes du haut, dans le cadre de la liaison GS/CP.
 - Jeudi 17/11 matin : Toute l'école ira au cinéma en allemand dans le cadre du festival Augenblick ; places à 4 € offertes par la coopérative scolaire.
 - Lundi 05/12 : les enfants de grande section participeront à une rencontre chantante organisée par la Mairie pour la St Nicolas.
 - Fabrication de bredeles et goûter de Noël.
 - En janvier : une sortie sera organisée dans le quartier de la cathédrale, pour les classes du bas.
 - Sortie de fin d'année à la ferme éducative de Rhinau – 2 mai : classes du bas, 9 mai : classes du haut
- D'autres sorties pourront être organisés au cours de l'année en fonction des projets de classe.

6. Trombinoscope scolaire et périscolaire *(demande des parents délégués)*

Travail en cours avec les enfants pour réaliser le trombinoscope scolaire qui sera ensuite affiché.
Pour le périscolaire, la demande a été faite.

7. Rencontres entre parents, boîte à idées, lien école-maison *(demande des parents délégués)*

Possibilité d'organiser des rencontres entre parents dans l'enceinte de l'école, sous réserve de demande préalable et de respect d'un délai de prévenance.

Accord pour l'installation d'une boîte à idées.

Lien école-maison : cahier de vie, cahier de vie collectif à l'étage, possibilité d'affichage des thèmes vus en classe.

Points mairie :

8. PPMS et Vigipirate

Les écoles de province sont en vigilance renforcée dans le cadre de Vigipirate. Plusieurs exercices de mise en sécurité sont prévus, deux ont déjà été réalisés.

Les écoles doivent également vérifier l'identité de toute personne extérieure à l'établissement, hors parents. Il faut pour se faire un adulte placé à l'entrée de l'établissement.

Suite à l'exercice d'évacuation réalisé au sein de l'école et à l'analyse concernant Vigipirate, les demandes suivantes sont faites à la mairie :

- Installation d'un escalier de secours à l'arrière du bâtiment pour évacuer les enfants des classes du haut ou mise en place d'un toboggan (chaussette) pour leur évacuation dans la cour arrière.

- Il manque un signal d'alarme différent de celui de l'alarme incendie. M. Herrmann répond qu'il faut attendre les consignes nationales à ce sujet qui seront données à l'issue des travaux en cours sur ce sujet.
- L'école devrait être occultée : les grilles de la cour ne sont plus adaptées au contexte actuel.
- Le visiophone ne fonctionne plus (demande déjà faite à la ville)
- Demande d'un écran visiophone à la garderie
- Demande de mise à disposition d'une personne pour la surveillance de l'école de 8H10 à 8H30 ; de 13h40 à 13h50, 5 jours par semaine. M. Herrmann répond que cette demande est onéreuse et ne sera sans doute pas satisfaite.

M. Herrmann nous explique que la Mairie dispose d'un budget de 500 000 € dans le cadre de la sécurisation des écoles de la ville. Les fiches d'analyse complétées par chaque école sont transmises à la mairie qui établira ensuite un plan d'action par priorités.

En attendant la mise à disposition d'une personne pour la surveillance et la réalisation de travaux pour permettre un accueil sécurisé dans la cour, la surveillance se fera par les enseignantes et les ATSEM depuis l'intérieur de l'école.

Il est également demandé aux parents de systématiquement refermer le portail derrière eux et d'éviter des attroupements devant le portail d'entrée.

En ce qui concerne le périscolaire, les mêmes directives existent et des discussions similaires sont en cours. Mme Flick a transmis quelques éléments : à midi, fermeture de l'école une fois que les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine sont partis.

Anne effectue la surveillance à 11h50.

Le soir, Alexandre se positionne devant la porte principale, fermée à clé. Quatre animateurs restent en présence des enfants.

Les parents délégués demandent à la mairie la présence d'une personne supplémentaire pour assurer la surveillance de la porte pendant le périscolaire, dès 15h35 (fin de la classe).

9. Déplacement des ordinateurs de la BCD dans les salles de classe – Rétération de la demande

L'école réitère sa demande de déplacer les ordinateurs de la bibliothèque dans les salles de classe.

M. Herrmann confirme que cela est possible car cela vient d'être accordé dans une autre école.

La mairie doit envoyer un courrier de confirmation en ce sens.

10. Local poubelle - Rétération de la demande : toujours dangereux car les planches sont fragilisées : quand sera-t-il déplacé ?

L'école réitère sa demande de déplacer le local poubelle car il est dangereux et représente une gêne visuelle.

La mairie doit faire un retour à l'école sur la date de son déplacement.

11. Pied des arbres : comblement des creux et bosses demandé

Une solution pérenne pour combler les creux et les bosses aux pieds des arbres dans la cour est demandée, pour éviter notamment les risques de chute des enfants.

L'arbre arraché sera replanté.

L'école demande l'installation d'un **banc adulte** dans la cour.

12. Arbustes plantés courant 2016 : baies toxiques (*virburnum opulus*)

La mairie va vérifier l'information et la toxicité des baies, avant une éventuelle intervention.

13. Restauration scolaire et renouvellement du marché public (*demande des parents délégués*)

Dans le cadre du renouvellement du marché public pour la restauration scolaire, en cours de préparation, les parents demandent des informations complémentaires à la mairie, notamment sur les contenants plastiques à éviter, des produits issus de circuits courts et locaux ou biologiques à privilégier, une homogénéisation entre les cantines des différentes écoles de la ville à privilégier.

Ne disposant pas de tous les éléments de réponse, M. Herrmann demande aux parents délégués de lui adresser un mail en ce sens, afin qu'il puisse leur faire un retour.

14. Salle de cantine : utilisation lors de la kermesse en cas de pluie (*demande des parents délégués*)

Il n'est pas possible d'utiliser les locaux de la cantine pendant la kermesse en cas de pluie, pour des raisons d'hygiène et de sécurité (règles très strictes).

15. Privatisation du personnel CUS pour l'école

M. Herrmann nous indique que l'école Louis Pasteur n'est pas concernée.

16. Grève : envoi systématique par mail et affichage sur le panneau d'informations de la cour (*demande des parents délégués*)

Les enseignants doivent respecter un délai de prévenance de 48 heures ouvrées en cas de grève. L'information est affichée à ce moment-là par la directrice.

Pour le personnel de la ville (ATSEM et animateurs du périscolaire), ce délai n'est pas obligatoire. Le concierge affiche les informations à 3 endroits : panneau extérieur, porte de la cantine et porte de l'ascenseur ou porte d'entrée.

Lorsque les ATSEM sont en grève, la garderie du matin ne peut pas être assurée. La cantine est quant à elle assurée si la mairie dispose de suffisamment de personnel.

La directrice
Anne Chevillard-Pradier

La secrétaire de séance
Anne-Laure Bourger